



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

ARM "MOUFFLET"

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMPAGNIE TERRE AVENIR

Raison sociale

Extraction minière

N° SIRET

90993434100019

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

BRANDELERO

Prénom(s)

Jozivani

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
28. Exploitation minière, tous Dispositifs Dont Le Prelevement Est Supérieur Ou Égal A 30 M ³ Par Heure Deau De Mer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la prospection mécanisée de gisements aurifères alluvionnaires et éluvionnaires potentiels situés dans la zone d'études. Les travaux se feront à l'aide d'une pelle excavatrice de 22 tonnes montées sur chenilles. Ils n'induiront pas de déforestation mais un débroussaillage lors de la création de layons de pénétration et de layons de prospection. Des tranchées seront implantées en zone éluvionnaires (maille 150m) et des profil-puits en travers de l'axe des flats des criques selon une grille de recherche semi-stratégique (maille 20x250m) ou des puits seront forés à intervalles réguliers).

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de mettre en évidence l'existence physique de gisements aurifères, dont l'exploitation serait économiquement rentable et permettrait le développement des activités minières à court et moyens termes pour la société UMSP SAS.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Une pelle excavatrice montée sur chenille sera acheminée dans la zone d'étude à partir de la base vie de la société STS SAS située à Coralie (distance 6,1km) en utilisant une piste minière. Le layon de pénétration correspondra à une ancienne piste forestière sur un linéaire d'environ 2,42km. Les layons de prospection seront ouverts sur le relief et dans les flats des criques (sur un linéaire d'environ 4,9km). Dans le secteur d'études, la pelle excavatrice ouvrira ensuite des profil-puits qui permettront d'engager le fonçage des tranchées et des puits de prospection en respectant la grille de recherche préétablie. Le cumul linéaire de ces profil-puits correspondra à une distance d'environ 925m. Le nombre de points de franchissement a été déterminé en réalisant le trace des criques à partir d'une image LIDAR. Aussi, sur cette base, il est envisagé le franchissement des biefs au niveau de quatre points qui seront aménagés. Au niveau de tous les puits foncés, des prélèvements seront réalisés dans la couche de gravier (40 à 60 litres) et seront lavés à la batarde. Les fonds de batarde (échantillons) seront collectés pour être analysés. Au total, il est envisagé de foncer 11 tranchées et 44 puits. Le linéaire de tranchées disposées en zone éluvionnaire sera de (30m, 23m, 22m, 30m, 40m, 13m, 26m, 32m, 13m, 8m et 20m) soit un total de 257m sur une largeur de 1,2m et une profondeur d'1m. Les puits auront une surface moyenne de 4 m² et une profondeur oscillant entre 2 et 3 m (moyenne excavée par puits environ 10m³). Les tranchées et les puits seront systématiquement rebouchés après échantillonnage. 4 personnes constitueront l'équipe de travail.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les déplacements de la machine ne généreront aucun déforestation d'arbres dont le tronc sera supérieur à 30cm de diamètre. Le mode de franchissement des biefs correspondra à un franchissement par l'intermédiaire d'un passage en radier composé de troncs qui seront disposés dans l'axe du lit mineur, après franchissement, les troncs qui n'auront pas été en contact avec le fond du lit mineur seront retirés. Les tranchées et les puits seront systématiquement rebouchés après échantillonnage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Avis de l'ONF / Déclaration d'ouverture de travaux miniers article L.162-10 du code minier /
Déclaration au titre des articles L.214-3 du code de l'environnement . Etablissement déclaration
loi sur l'eau relative aux articles L.214-1 à L.214-6

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Polygone de forme libre	(281, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Roura dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 2020. Le projet se trouve en Zone Nf du PLU en zone 3

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Roura
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	La zone d'étude se trouve dans le Parc Naturel Régional de Guyane (Secteur Cayenne)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	PPRI, Perimetres du plan de prevention des risques naturels d'inondation Revise de Roura, secteur Cacao, 2012. Approuve le 05/09/2005 et revise le 26/01/2012
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Prélèvement d'échantillons. 1440 litres
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Prélèvement d'or libre. Non quantifiable fonction des résultats

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	L'impact sur le milieu terrestre se resumera a la creation des layons de prospection et en l'ouverture des 14 profil-puits et de 11 tranches. Cela entrainera le deforestation sommaire d'arbres d'un diametre inferieur a 30 cm qui occasionnera la degradation ponctuel d'habitats pour la faune et pour la flore. L'impact sur le milieu aquatique se resumera a 4 points de franchissement de
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les déplacements seront du fait de la pelle excavatrice et de quads qui progresseront et opereront dans la zone d'etude.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le bruit sera genere par les engins qui opereront de 8h a 16h pendant 60 jours.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le bruit sera genere par les engins qui opereront de 8h a 16h pendant 60 jours.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La pelle excavatrice en mouvement generera des vibrations en surface du sol dans un faible rayon d'action.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets dans l'air seront du fait des gaz d'echappement de la pelle excavatrice et des quads qui repondent aux normes CE.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Zone isolée, le paysage ne sera pas susceptible d'être impacté lors de la phase de travaux. Les travaux se feront sous couvert forestier. Prévention des services archéologiques en cas de découverte fortuite.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'ARM sollicitée se situe en zone 3 du SDOM, dans un espace où la prospection et l'exploitation minière sont autorisées. Le projet sera en adéquation avec l'Orientation Fondamentale OF 3 du SDAGE 2022-2027, Orientation 3.1 "Limiter l'impact des activités minières sur les masses d'eau", sur la base du respect des Dispositions 3.1.1 à 3.1.6.. La création des layons de prospection fera l'objet d'une déclaration Loi sur l'eau (Autorisation délivrée par la Police de l'eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6) dans laquelle le franchissement des biefs fait l'objet d'une description technique et environnementale. Les incidences et les mesures compensatoires y seront décrites. Les tranchées et les puits de prospection seront rebouchés et leur surface regalée.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet se trouve en zone 3 du SDOM. Le projet a été adapté au contexte environnemental local. La progression de la pelle excavatrice se fera impérativement sous couvert forestier en ne dégageant que les arbres dont le diamètre sera inférieur à 30 cm (norme ONF). Tous les points de franchissement seront aménagés par un système en radier. Toutes les tranchées et les puits seront comblés (respect de l'ordre des couches du sous-sol) et regalés en surface après la prise des échantillons. Toutes les mesures prises feront qu'en fin de programme il ne subsistera aucun impact résiduel.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve en zone 3 du SDOM. L'approche de la zone d'étude engendrera l'utilisation d'un layon de pénétration existant (ancien piste forestière) et la création de layons de prospection qui répondront aux normes dictées par le service DGTM de la Police de l'eau. Le franchissement des biefs correspondra aux exigences de la réglementation (loi sur l'eau). L'ouverture des zones de prospection n'engendrera qu'un faible déforestation sur un linéaire relativement restreint. Il n'y aura pas d'impact résiduel post-travaux. Sur la base de tous les éléments de description fournis, il apparaît que notre projet de recherche minière ne nécessiterait pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

BRANDELERO

Prénom

Jozivani

Qualité du signataire

Presidente

À

Cayenne

Fait le

02-10-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)